

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000770-152

DATE : 10 février 2016

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE CHANTAL CHATELAIN, J.C.S.

MAXIME ROUSSEAU-GOUBOUT

Demandeur

c.

VALEANT PHARMACEUTICALS INTERNATIONAL INC. ET AL.

Défendeurs

ORDONNANCE
(Suspension)

[1] CONSIDÉRANT que le 27 octobre 2015, le demandeur a introduit une requête pour autorisation d'exercer une action collective et une action en vertu de l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ dans le présent dossier;

[2] CONSIDÉRANT qu'un recours similaire a été introduit la journée précédente, soit le 26 octobre 2015, dans l'affaire *Celso Catucci c. Valeant Pharmaceuticals International Inc.* (540-06-000011-157) par le bureau Faguy & Co. Barristers & Solicitors Inc. (« **dossier Catucci** »);

¹ RLRQ, c. V-1.1.

International Inc. (540-06-000011-157) par le bureau Faguy & Co. Barristers & Solicitors Inc. (« **dossier Catucci** »);

[3] **CONSIDÉRANT** que le 7 décembre 2015, le demandeur a introduit une requête demandant au Tribunal de suspendre le dossier Catucci (« **requête en suspension** »);

[4] **CONSIDÉRANT** que les procureurs respectifs des demandeurs Rousseau-Godbout et Catucci ont par la suite convenu d'une entente de collaboration voulant que le présent dossier soit suspendu et que le dossier Catucci procède;

[5] **CONSIDÉRANT** que les demandeurs Rousseau-Godbout et Catucci consentent à l'entente de collaboration;

[6] **CONSIDÉRANT** que la requête en suspension est en conséquence devenue sans objet;

[7] **CONSIDÉRANT** que le demandeur retire sa requête en suspension;

[8] **CONSIDÉRANT** les principes découlant des arrêts *Schmidt c. Johnson & Johnson inc.*, 2012 QCCA 2132 et *Hotte c. Servier Canada inc.*, 1999 CanLII 13363 (QCCA);

[9] **CONSIDÉRANT** l'intérêt des membres et les intérêts de la justice;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[10] **CONFIRME** le retrait de la requête en suspension du demandeur datée du 7 décembre 2015 visant le dossier *Celso Catucci c. Valeant Pharmaceuticals International Inc.* (540-06-000011-157);

[11] **ORDONNE** la suspension du présent dossier jusqu'au jugement final dans l'affaire *Celso Catucci c. Valeant Pharmaceuticals International Inc.* (540-06-000011-157);

[12] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**


CHANTAL CHATELAIN, J.C.S.

M^e Samy Elnemr
SISKINDS DESMEULES
Avocat du demandeur

M^e Éric Préfontaine
OSLER HOSKIN & HARCOURT LLP
Avocats des défendeurs